

Santé, TMS, chutes, addictions...

Comment mieux intégrer la **prévention**
dans les entreprises de BTP ?

→ P.24

**Hausse des fraudes
à la rénovation
énergétique** : vers
plus de contrôles

→ P.25

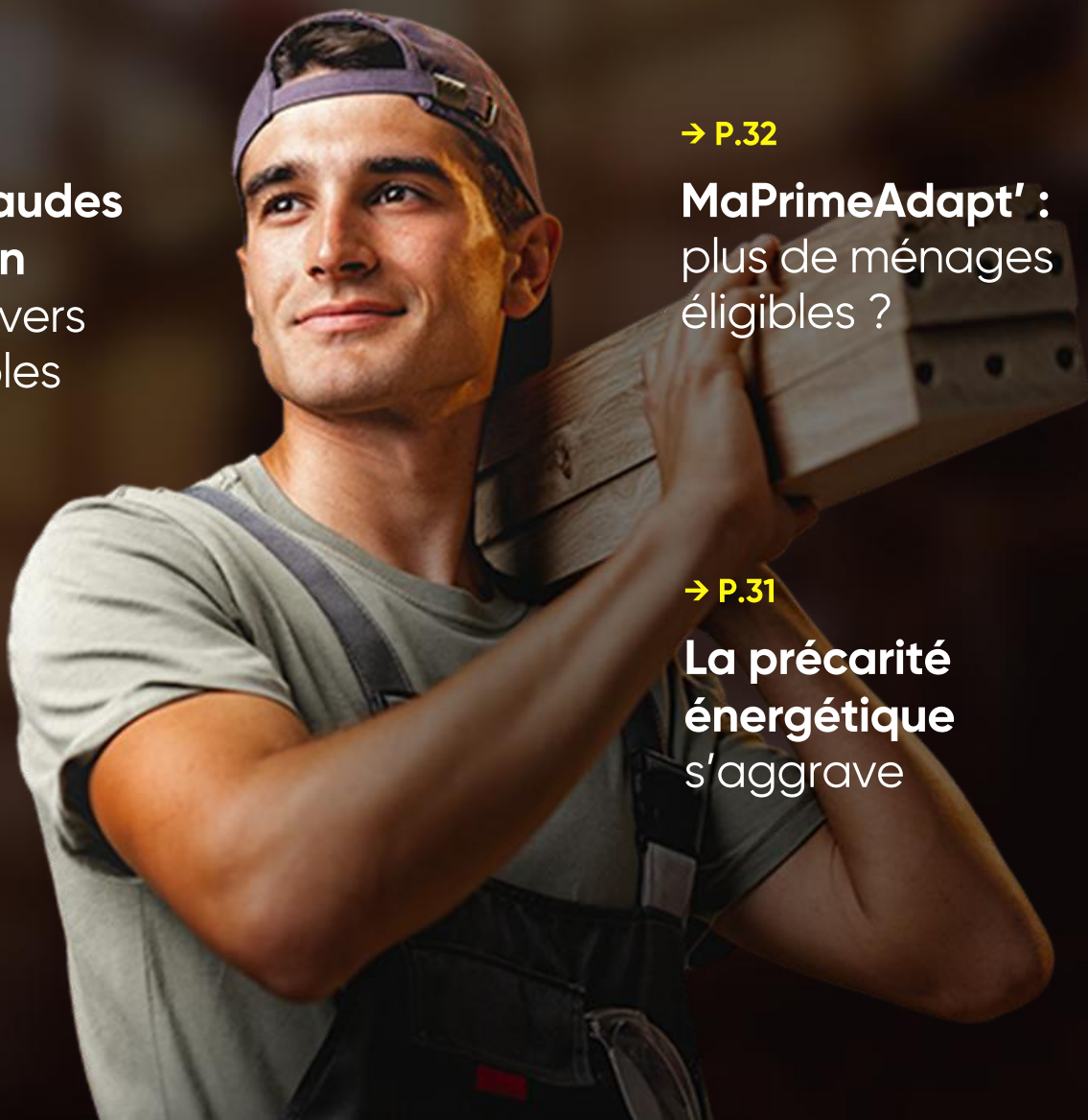
**Habitat
indigne** :
une loi pour
mieux lutter
contre les
marchands
de sommeil

→ P.32

MaPrimeAdapt' :
plus de ménages
éligibles ?

→ P.31

**La précarité
énergétique**
s'aggrave



SOMMAIRE

▶	Édito	3
▶	Dossier Prévention dans le BTP	5
▶	Les actus du mois	24
◆	Lutte contre les fraudes à la rénovation	24
◆	Des marchands de sommeil devant la justice	25
◆	Études sur la rénovation	29
◆	Précarité énergétique	31
◆	MaPrimeAdapt' se précise	32
◆	Recrutement dans le BTP	34
▶	Conjoncture	37
▶	Les interviews exclusives	40
▶	Les visites du mois	42
▶	Architecture	44
▶	Les vidéos du mois	48
▶	Carnet de nominations	50
▶	Les produits du mois	51

ÉDITO

Où en est l'intégration de la prévention des risques dans le BTP ? Quelles évolutions du côté des entreprises et des salariés ?

C'est à ces questions que tente de répondre notre dossier, qui aborde à la fois la santé physique (fatigue, TMS, chutes...), et la santé mentale (stress, addictions...), malgré des points parfois encore tabous.

Si c'est le rôle d'organismes tels que l'OPPBTP, l'INRS, ou l'IRIS-ST, et des fédérations du BTP (CAPEB, FFB, FNTF...) de communiquer et sensibiliser sur ces sujets, les entreprises doivent également s'appropriier et prendre à bras le corps ces problématiques.

Cette prise en compte resterait toutefois assez inégale selon la taille de l'entreprise, avec une différence entre les grands groupes intégrant des pôles prévention ou QSE, et les PME n'ayant pas de ressources dédiées, ni assez de temps pour s'y consacrer. Un constat ressort : si les TPE semblent assez proches de leurs salariés, il y aurait davantage de flou concernant les entreprises de taille intermédiaires (ETI),

moins à même de faire de la prévention collective ou du cas par cas.

Autre sujet sensible : les entreprises qui intégreraient la prévention avant tout pour des questions de productivité, plus que pour véritablement préserver la santé de leurs salariés.

Et du côté des salariés ? Là encore, les réactions des salariés divergent, avec parfois une certaine désinvolture selon les générations, ou des mauvaises habitudes bien ancrées.

Toutefois, la prise en compte de la prévention devient aujourd'hui une nouvelle exigence et un critère de choix pour certains salariés – notamment les plus jeunes – ne souhaitant pas laisser pâtir leur santé comme leurs aînés. Aux entreprises de s'adapter et répondre aux attentes pour attirer et conserver les salariés, surtout dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et de report de l'âge de départ à la retraite.



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef



« POUR VÉRIFIER
MON CHANTIER
AU QUOTIDIEN,
JE CHECK.* »



OPPBTP

Téléchargez Check Chantier l'application pour agir au quotidien en sécurité sur vos chantiers

- Vérifiez votre échafaudage et vos engins
- Appelez et échangez avec un conseiller
- Parlez sécurité avec vos collaborateurs sur le chantier
- Vérifiez la localisation des toilettes les plus proches
- Prévenez les secours en cas d'urgence



SCANNEZ
pour télécharger
l'application

*Je vérifie.



On connaît les risques de TMS ou de chutes de hauteur dans le BTP. Mais au-delà des risques physiques, comment sont considérés les risques psychiques, un mal qui guette de plus en plus les professionnels ? Notamment face au contexte économique, qui favorise l'incertitude, voire l'anxiété et le burn-out ? Réponses avec BTP Santé au travail, l'IRIS-ST et Qualisocial.

On glorifie souvent l'expression « *Un esprit sain dans un corps sain* ». Mais comment ce vieil adage s'applique dans le secteur du BTP, où la force herculéenne peut être privilégiée au détriment du calme olympien ?

Si les risques physiques ne sont guère un secret parmi les professionnels, les risques psychosociaux se manifestent de plus en plus. En témoigne le dernier baromètre ArtiSanté, mené par la CAPEB, la CNATP et l'IRIS-ST, selon lequel 57 % des chefs d'entreprise artisanale du bâtiment se disent stressés. 61 % se déclarent assez fatigués,

voire très fatigués, et 35 % déclarent avoir rencontré des difficultés psychiques.

1 chef d'entreprise sur 2 travaille le week-end, tandis que 83 % estiment que leur vie professionnelle empiète sur leur vie personnelle.

« La conjoncture actuelle représente un facteur de risque psychosocial important »

La charge mentale s'alourdit dans le secteur du BTP. Encore plus face au contexte économique tendu. « *Oui, la conjoncture a un impact sur l'état de santé mentale du chef d'entreprise. Les hausses de prix, la charge de travail, les contraintes des délais sont des problématiques que doit gérer un chef d'entreprise, et qui induisent une forte charge mentale, qui peut être appréhendée avec plus ou moins de sérénité en fonction des personnes* », nous confirme Pauline Goineau, responsable technique au sein de l'IRIS-ST.

LA SANTÉ MENTALE, UN SUJET DE MOINS EN MOINS TABOU DANS LE BTP ?

« Même si la conjoncture actuelle est encore acceptable, ce sont les perspectives de baisse d'activité en 2024 qui inquiètent les chefs d'entreprise et qui ne leur permettent pas de se projeter de manière optimiste. Cela génère de l'inquiétude et de la morosité », complète-t-elle.

Avis partagé avec Séverine Martin, psychologue du travail au sein de BTP Santé au Travail, service de prévention et de santé au travail interentreprises du BTP de l'Isère et du Rhône. « La concurrence est rude dans le secteur du BTP, et les difficultés de recrutement sont nombreuses. Les délais imposés par les clients sont souvent serrés et difficiles à tenir. La réglementation et les normes de sécurité sont de plus en plus exigeantes... ».

La psychologue poursuit : « Les employeurs ont la responsabilité d'assurer la rentabilité financière et la pérennité de l'entreprise. Lorsque l'entreprise rencontre des difficultés financières en lien avec la conjoncture actuelle, cela crée un sentiment d'insécurité non seulement pour les employeurs, inquiets pour l'avenir de leur entreprise, mais aussi pour les salariés, inquiets pour l'avenir de leur poste ».

Toutefois, les troubles de santé mentale dans le BTP préexistaient-ils déjà avant les problèmes de conjoncture ? « Oui, comme partout, il y avait des problèmes de santé mentale, des problèmes de conflits, des problèmes de charge de travail. Même si la manifestation de ces troubles est plus discrète

dans ce secteur, cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. Cela veut dire que les gens ne les expriment pas, les cachent beaucoup plus », nous répond Camy Puech, président de Qualisocial, structure spécialisée dans la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

« La différence est qu'aujourd'hui [les entreprises du BTP, ndr] sont dans la tempête. Et quand vous êtes en pleine tempête, vous avez un ensemble de facteurs qui viennent augmenter les risques de stress, les tendances anxieuses, les tendances dépressives », indique l'expert. Il nous cite également les derniers chiffres de Santé Publique France, selon lesquels entre l'avant et l'après la crise sanitaire - point de départ du marasme économique - la dégradation de la santé mentale aurait doublé et le BTP serait un des secteurs les plus exposés.

Un mal-être avec divers visages et diverses victimes

« Rappelons toutefois que les entreprises artisanales ont une réelle capacité d'adaptation. Elles ont ainsi su préserver leur activité après avoir essuyé trois années de forts aléas économiques aux conséquences notables sur la gestion des entreprises, mais le moral des chefs d'entreprise en a pâti », nuance de son côté Pauline Goineau de l'IRIS-ST en ajoutant, qu'« il peut y avoir des disparités en fonction des métiers ».



>> LIRE LA SUITE



« J’entends souvent dire que les risques psychosociaux ne sont pas les premiers risques dans le BTP. Mais ce n’est pas parce que ce n’est pas le premier risque, que ce risque n’existe pas »

**Séverine Martin,
psychologue du travail au sein de
BTP Santé au Travail**



SynerCiel
Rénovons durablement

Boostez vos ventes simplement en déduisant les aides de vos devis !

Prime CEE (EDF)



MaPrimeRénov'

Les meilleures aides CEE

Accélérez la décision de vos clients grâce à des primes conséquentes et en proposant un prêt à taux bonifié pour le reste à charge.

Un paiement rapide (48h) et sécurisé

Préservez votre trésorerie en vous appuyant sur notre rapidité de paiement et notre qualité de service reconnue ISO 9001.

Une gestion simplifiée des dossiers

Profitez d'un accompagnement personnalisé, à distance et sur le terrain pour monter rapidement et simplement vos dossiers CEE.



Pour plus d'informations,
www.synerciel.fr/aidescee

ou appelez-nous

0 805 850 450

Service & appel
gratuits

**PARTENAIRE
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
D'EDF**



COMMENT LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS DANS LE BTP ?



La consommation d'alcool, de tabac ou de drogue constitue un risque majeur d'accident au travail, et les entreprises du BTP sont particulièrement concernées. Même à faible dose, ces substances psychoactives comportent de nombreux risques pour la santé, surtout quand elles sont consommées dès l'âge de l'apprentissage (16-18 ans). Afin d'éviter ces conduites addictives, les experts sont unanimes : l'effort ne doit pas être mis sur l'interdiction du produit, mais sur la réflexion autour de l'environnement de travail et sur les conséquences de la consommation. Entretiens.

Selon le Ministère de la Santé, « l'addiction se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives ».

Les addictions les plus fréquentes sont celles relatives aux substances psychoactives (SPA) réglementées (tabac, alcool...), détournées de leur usage (médicaments), ou illicites (cannabis, cocaïne, ecstasy...). Toutes provoquent un effet instantané sur les perceptions et le comportement d'un individu, à un degré variable, et à un risque de dépendance plus ou moins extrême.

Des conduites « dopantes »

Les causes peuvent être multiples, mais au travail, « elles peuvent agir comme des moyens pour faciliter, voire améliorer l'exécution des tâches professionnelles mais également pour calmer la fatigue et réduire le stress », introduit Gladys Lutz, chercheuse et docteur en psychologie du travail. Selon la Fondation du BTP, 13 % des salariés concèdent rouler un joint de temps en temps, tout comme près du tiers des intérimaires du bâtiment (31 %).

COMMENT LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS DANS LE BTP ?

Au-delà de ces fonctions dopantes, « *il y a deux phénomènes qui émergent : la dégradation de la santé mentale en particulier chez les jeunes, puis le manque de main d'oeuvre qualifiée* », souligne Jean-Frederick Delbart, médecin du travail. « *Aujourd'hui, une entreprise du BTP qui a l'habitude de travailler avec un bon couvreur sait qu'elle n'en retrouvera peut-être pas un autre de si tôt, alors il y a une certaine tolérance* », explique-t-il.

Les substances psychoactives contribuent aussi à une certaine intégration sociale, selon Gladys Lutz. « *Elles entretiennent une convivialité, elles permettent de décompresser entre potes. Une idée associée à la pause et à la détente qui renvoie à l'idée de bonne relations, mais surtout de bon travail* ».

Le secteur du BTP, où la pénibilité du travail est importante (tâches répétitives, environnement rigoureux...), est ainsi un secteur particulièrement à risques. « *20 % des accidents du travail étaient dus à l'alcool il y a encore 10 ans* », rappelle le docteur Delbart. Plus qu'une préoccupation, ces « *conduites dopantes* » sont aujourd'hui un enjeu de sécurité et de santé important auquel le secteur doit faire face et qui nécessite la mise en place d'actions de prévention spécifiques.

Comprendre la fonction du produit

Gladys Lutz, auteur de plusieurs publications sur le sujet des addictions et du travail, alerte sur les effets pervers d'une prévention des usages de substances psychoactives qui ne serait basée que sur l'interdiction de consommer. « *La prévention ne se réduit pas à rappeler la règle ou à mieux informer les salariés* », rappelle-t-elle.

« *Aujourd'hui, si les consommations de SPA résistent aux messages sanitaires et aux règles, c'est à la fois le fait des consommateurs et celui des perspectives mobilisées pour construire la prévention. Le défi d'aujourd'hui est de quitter le discours univoque sur les pouvoirs toxiques des produits et d'ouvrir le dialogue sur leurs effets du point de vue des opérateurs, des encadrants et du travail réel* », écrit-elle dans un article intitulé « *Fonctions professionnelles des consommations de substances psychoactives* ».

Pour cela, « *il faut prendre le temps de comprendre la fonction du produit, même si c'est au bout du compte des consommations qui posent problème* », insiste Mme Lutz, qui préconise aux entreprises de travailler avec des équipes pluridisciplinaires (médecins, ergonomes, psychologues...). « *Tous les managers ne sont pas nécessairement formés à la question des addictions, ou s'ils le sont, ils le sont généralement dans une approche assez individualisante* », poursuit-elle.

“

« Il faut prendre le temps de comprendre la fonction du produit, même si c'est au bout du compte des consommations qui posent problème »

**Gladys Lutz,
docteur en psychologie du travail**



POUR
TOUJOURS AVOIR
RÉPONSE
À TOUT !

Blocs-portes DAS JELD-WEN : pour toujours avoir réponse à tout !

Vous le savez : les blocs-portes DAS qui équipent les issues de secours ou compartimenter les espaces dans les ERP doivent pouvoir contenir un incendie suffisamment longtemps pour permettre l'évacuation des personnes. JELD-WEN pousse la porte encore plus loin et propose une multitude de configurations pour toujours avoir réponse à tout, des demandes basiques aux requêtes plus spécifiques. On vous en dit plus !

JELD-WEN sait que vous êtes très régulièrement confrontés à des demandes auxquelles il n'est pas toujours simple de répondre. C'est pourquoi la marque a compilé les questions les plus entendues en réunion de chantier et auxquelles vous allez pouvoir répondre grâce à ses blocs-portes DAS innovants. Une chose est sûre : vous ne serez plus jamais pris de court par la question d'un client !

« Vous avez une solution efficace et pas trop moche ? »

La norme NF S 61-937-2 est obligatoire pour les ERP et impose la certification NF aux blocs-portes DAS dont le permis de construire ou l'autorisation de travaux ont été déposés après le 1er janvier 2004. Depuis le 1er janvier 2004, ils doivent aussi respecter les normes européennes de résistance au feu NF EN 1634-1 et NF EN 13501-2. Ça tombe bien ! En matière de fiabilité, les blocs-portes DAS JELD-WEN ont tout bon. Testée suivant la Norme européenne EN1634-1 et certifiée, NF leur conception assure une sécurité à long terme. Les DAS JELD-WEN respectent aussi les critères de résistance au feu définis par la classification européenne (EI30 ou EI60). Côté esthétique, les blocs-portes DAS Simple Action EI30 sont dotés de joints intumescents invisibles, directement intégrés dans les montants des portes et protégés de l'usure.

LES EXOSQUELETTES, UNE SOLUTION POUR PRÉVENIR ET SOULAGER LES TMS ?



Alors que les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle dans le BTP, les entreprises ont tout intérêt à s'investir dans la prévention, voire à investir dans des exosquelettes pour préserver leurs salariés, dans un contexte de pénurie de main d'œuvre. Les explications de Pascal Girardot, ergonomiste et spécialiste de l'usure professionnelle au sein de l'OPPBTP, Antoine Noel, co-fondateur de Japet, et Loïc Fouvet, chef de produit chez Hilti.

C'est une problématique bien connue dans le secteur du BTP : les troubles musculo-squelettiques (TMS), qui affectent ponctuellement, voire de façon chronique, certains salariés soumis à des postures et des gestes répétitifs et contraignants.

« Quand on parle de troubles musculo-squelettiques, la problématique ne vient ni du muscle ni du squelette, mais plutôt de ce qui les

relie. Tout serait dans le trait d'union de "musculo-squelettique" », définissait Pascal Girardot, ergonomiste et spécialiste de l'usure professionnelle, lors du lancement de la dernière campagne de l'OPPBTP consacrée aux TMS.

Selon lui, ces maux concerneraient toutes les tranches d'âges : « Il suffit de 20 minutes sur une tâche particulière suffisamment sollicitante pour développer une tendinite. Donc il n'y a pas forcément besoin d'être exposé très longtemps. En revanche, c'est sûr qu'il y a des pathologies plus "dégénératives", qui vont toucher des gens qui ont plus de 10 ans d'activité sur la même tâche », nous précise-t-il.

Outre les facteurs « biomécaniques » liés à l'effort ou à la répétition du geste, d'autres facteurs interviennent, dont ceux liés à la dimension « psychosociale » du travail, qui font qu'à un moment donné, entre deux salariés exposés aux mêmes sollicitations mécaniques, « il y en a un qui va développer des TMS et pas l'autre », constate Pascal Girardot.

LES EXOSQUELETTES, UNE SOLUTION POUR PRÉVENIR ET SOULAGER LES TMS ?

Les TMS, première cause de maladie professionnelle dans le BTP

Selon les chiffres de la Caisse nationale d'assurance maladie, le BTP serait le deuxième secteur le plus touché par les TMS, derrière le secteur du bois et de l'ameublement. Au sein du BTP, les TMS représenteraient la première cause de maladie professionnelle, avec en premier lieu les problèmes de dos.

Les peintres, les menuisiers, les maçons, les carreleurs, et les couvreurs étant les professions les plus touchées. À l'inverse, les électriciens et les plombiers-chauffagistes seraient les moins sujets à ces maux.

Pascal Girardot nous explique que ces TMS peuvent être soit déclarés en accident du travail, soit en maladie professionnelle, avec une différenciation parfois délicate : « Par exemple, un jour on soulève un parpaing et puis d'un coup on ressent une vive douleur dans le dos. Ce n'est évidemment pas ce seul parpaing qui l'a généré, mais le cumul avec tous ceux soulevés avant, et pour autant c'est celui-là qui va entraîner la déclaration d'accident de travail », illustre-t-il.

Des entreprises qui ont tout intérêt à investir dans la prévention

Interrogé sur la prise de conscience des entreprises du BTP vis-à-vis de la prévention de ces TMS, Pascal Girardot

estime que tous les chefs d'entreprise du secteur ont déjà entendu parler des TMS, et tentent de mettre des solutions en place même s'ils expriment parfois un manque de moyens, de temps ou de compétences sur le sujet. Il y aurait notamment une différence entre les grandes entreprises ayant des ressources formées et dédiées à ce sujet en interne, et les plus petites entreprises ne sachant pas exactement par où commencer.

« On comprend qu'un chef d'entreprise qui est face à la question des TMS soit un peu démuni parce que c'est une question complexe », reconnaît Pascal Girardot.

Toutefois, cette problématique serait à prendre en compte par les entreprises pour attirer, et surtout garder et préserver leurs salariés, notamment dans le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre :

« De plus en plus, les salariés ne vont plus aller travailler dans les entreprises qui n'ont pas de démarche orientée autour de la santé, surtout pour un travail physique. Aujourd'hui les salariés - surtout les jeunes générations - ne veulent plus se casser le dos comme leurs parents. Ces investissements deviennent nécessaires sinon il y a un fort turn-over, et dans un contexte de difficultés de recrutement, ça ne fonctionne pas », remarque Antoine Noel, co-fondateur de l'entreprise Japet, spécialisée dans les exosquelettes.



>> LIRE LA SUITE

“

**Exosquelettes :
« C'est du report de charge,
mais il ne faut pas que ce soit
du report de douleur »**

**Loïc Fouvet,
chef de produit chez Hilti**

hellio

akéa
énergies

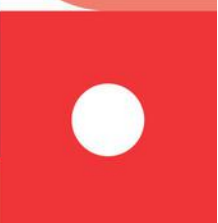
Maîtrisez l'énergie de vos activités

- + Certificats d'Économies d'Énergie
- + Accompagnement décret tertiaire
- + Bureau d'études intégré
- + Monitoring de l'énergie
- + Recherche de subventions

**Votre
énergie
a de l'impact
hellio**



solutions@hellio.com
hellio.com





Les chutes de hauteur représentent à peu près 40 % des événements dont se charge l'OPPBTP. Même si les choses vont en s'améliorant au fil des années, beaucoup d'entreprises manquent encore de moyens de prévention. Les organismes de prévention et les industriels s'efforcent de poursuivre leurs efforts afin de minimiser au maximum les risques de chutes de hauteur dans le secteur du BTP.

« Les accidents liés à des chutes de hauteur connaissent une baisse à peu près continue depuis les années 1980 », introduit François-Xavier Artarit, expert d'assistance conseil à l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). Si sur ce sujet les différents acteurs du BTP semblent emprunter la bonne voie depuis quelques années maintenant, il n'est pas question de lever le pied pour autant.

Le BTP est la première industrie où il y a le plus d'accidents, mais également celle qui concentre plus de la moitié des accidents liés à des chutes de hauteur. En 2021, ces accidents représentaient 17 % des accidents du travail dans le secteur, qui génèrent plus de quatre jours d'arrêt. « C'est quelque chose de logique, puisque dans le bâtiment on fabrique de la hauteur », souligne Manuel Martin, responsable de domaine gros œuvre et structures porteuses à la direction technique de l'OPPBTP. Malgré tout, la sinistralité dans le secteur diminue depuis quelques années. Un constat encourageant qui peut s'expliquer de plusieurs façons.

« Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à adhérer aux méthodes de prévention »

Pour Christophe Desplat, ingénieur conseil à l'Assurance Maladie, tous les acteurs ont contribué à cette baisse des accidents dans le secteur.

PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR, UN ENJEU DE TAILLE

« Les organismes de prévention font du bon boulot, et les entreprises sont de plus en plus nombreuses à adhérer aux méthodes de prévention. Les fournisseurs proposent quant à eux des matériels de plus en plus sécurisés, et les salariés ainsi que l'encadrement sont de mieux en mieux formés », énumère M. Desplat.

Des entreprises de plus en plus nombreuses à adhérer aux méthodes de prévention, comme celle de M. Mallez, PDG de la société Pierre Mallez, entreprise de peinture en activité depuis 1892. En raison de leur métier, les salariés de M. Mallez sont particulièrement concernés par les risques de chute de hauteur. L'OPPBTP et la FFB, dont est membre l'entreprise, ont révélé plusieurs données statistiques sur l'exposition des peintres à ce type de risque. « Ces chiffres révèlent que nous sommes particulièrement touchés par les accidents résultant de chutes en hauteur de moins de quatre mètres, voire moins, ce qui met en évidence l'importance cruciale de s'attaquer à ce problème », souligne M. Mallez.

Le dirigeant a donc pris plusieurs mesures pour minimiser les risques au sein de son entreprise. « La première mesure que j'ai prise a consisté à me former, ainsi que mon personnel, en collaboration avec l'OPPBTP. Pour les entrepreneurs, cet organisme est l'outil le plus performant qui soit pour la sécurité. J'ai ensuite entrepris une campagne

de sensibilisation et de formation à l'attention de tous nos ouvriers. Chaque nouveau membre intégrant notre équipe bénéficie d'une sensibilisation et d'une formation spécifique au sein même de l'entreprise. Dans le cadre de nos efforts pour éliminer les risques, nous avons décidé de nous débarrasser définitivement des escabeaux, et d'interdire leur acquisition depuis près de 15 ans. À la place, nous avons investi dans des plateformes individuelles hautement performantes, conformes aux normes de sécurité, et capables de s'adapter à n'importe quel espace », détaille M. Mallez.

L'OPPBTP part en campagne contre les chutes de hauteur

Nul doute que les organismes de prévention ont un rôle majeur, si ce n'est capital, à jouer pour prévenir les risques de chute de hauteur. L'OPPBTP en a même fait l'un de ses grands combats pour le début de l'année 2024. L'organisme va d'ici peu lancer une vaste campagne sur les chutes de hauteur en partenariat avec la sécurité sociale, la direction du travail, la médecine du travail ou encore les fédérations « pour rappeler quelques grands principes : préparation, anticipation, méthodologie, conformité du matériel... Tout ce qui permet de garantir, autant à l'employeur qu'au salarié, une sécurité sur les postes de travail », indique Manuel Martin.

“

« Les accidents liés à des chutes de hauteur connaissent une baisse à peu près continue depuis les années 1980 »

**François-Xavier Artarit,
expert à l'INRS**

6-9
FÉVRIER
2024

EUREXPO
LYON
FRANCE

EUROBOIS

LE SALON DU BOIS, DES TECHNIQUES
DE TRANSFORMATION ET DE L'AGENCEMENT



LE RENDEZ-VOUS DE L'AGENCEMENT EN 2024

- **Un espace d'exposition** dédié avec la présence des principaux acteurs de l'agencement.
- **Des professionnels qualifiés** : agenceurs, architectes, distributeurs et fabricants de cuisine et de salles de bain, industriels du meuble, menuisiers et ébénistes...
- **Des animations et des contenus** dédiés.

TOUTES LES SOLUTIONS POUR L'INDUSTRIE DU MEUBLE ET DE L'AGENCEMENT RÉUNIES

- Accessoires et composants pour cuisine, salle de bain, bureau, retail • Finitions et traitement de surface • Matériaux et pièces encastrables • Panneaux et revêtements mur • Parquet, plancher et revêtements sol • Autres éléments décoratifs • Menuiserie intérieure bois, aluminium, PVC • Matériaux divers • Quincaillerie • Produits semi finis

Votre badge d'accès gratuit sur www.eurobois.net avec le code PMTSP



UN RENDEZ-VOUS
greentech+

www.eurobois.net



HOTLINE VISITEURS

hotlinevisiteurs@gl-events.com / +33 (0)4 78 176 216

LE SUJET DES ADDICTIONS N'EST PLUS UNE FATALITÉ CHEZ COLAS



Le sujet des addictions en France touche de nombreux secteurs, et le domaine du BTP ne fait pas exception. Chez Colas, entreprise spécialisée dans les travaux publics, la prévention est au cœur des actions, entre interventions d'experts de la santé, sensibilisation continue des salariés et formations dédiées aux managers. Entretien avec Laurent Mereyde, directeur santé, prévention et sûreté chez Colas.

Quels sont les risques spécifiques liés aux addictions dans le secteur du BTP ?

Laurent Mereyde : En France on recense, selon les estimations de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, environ 9 millions de consommateurs réguliers d'alcool, 3 millions de consommateurs de stupéfiants, et 15 millions de fumeurs. Les caractéristiques des populations du BTP et de la route ne doivent pas être radicalement différentes de celles de la société

française dans son ensemble. Aussi ne serait-il pas étonnant de retrouver les mêmes proportions dans la population de nos secteurs.

Dans un premier temps, les risques sont principalement de deux ordres : ceux sur la santé physique (accidents, perte d'équilibre et de repères, maladies chroniques, perturbation de la vision et des sensations), et ceux sur la santé mentale (troubles de l'attention et de la perception, dépression, irritabilité, trouble de l'humeur, baisse de la concentration et de la vigilance).

Ces risques peuvent être projetés selon trois cercles concentriques : l'individu, l'individu et son entourage familial immédiat, ainsi que l'individu et son entourage professionnel.



Métiers du plâtre et de l'isolation : une étude sur les conditions de travail de ces métiers

L'OPPBTP dévoile les premiers résultats d'une étude menée sur les conditions de travail des professionnels du plâtre et de l'isolation. Trois types de chantiers ont été observés, à la suite de quoi un rapport d'observation a été rédigé. En plus d'une synthèse des informations récoltées, le rapport contient également quelques pistes d'actions visant à améliorer les conditions de travail pour ces professions.

[» LIRE LA SUITE](#)



Risques électriques : un nouveau partenariat pour sensibiliser les acteurs du pompage de béton

Le Syndicat National du Pompage de Béton (SNPB), l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), ainsi que RTE et Enedis annoncent la signature d'une convention de coopération qui vise à sensibiliser et informer les professionnels sur les risques électriques lors du pompage de béton.

[» LIRE LA SUITE](#)



Cannabis : l'OPPBTP encourage le renforcement de la prévention

La consommation de cannabis est un enjeu majeur pour les entreprises du secteur du BTP, qui doivent déployer des efforts de prévention et d'évaluation des risques, selon l'OPPBTP. Réflexes, mémoire et vigilance diminués... Des effets qui présentent des dangers pour les consommateurs eux-mêmes, et pour la sécurité des équipes.

[>> LIRE LA SUITE](#)



L'INRS publie une brochure pour choisir le bon chaussant de protection

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) vient de publier une brochure sur les chaussants de protection. Celle-ci a pour vocation d'aider les entreprises à sélectionner la solution la plus adaptée pour la sécurité de leurs salariés.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Rénovation énergétique : explosion des signalements à la répression des fraudes

Les signaux d'alerte concernant la fraude à la rénovation énergétique des bâtiments sont en forte hausse en France, avec 17 000 cas signalés au cours des neuf premiers mois de 2023, contre 11 000 en 2022. Cette tendance a poussé le gouvernement à élaborer un nouveau plan de lutte contre la fraude à la rénovation thermique, alors que les incitations financières massives continueront d'attirer les fraudeurs.

Les services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ont observé une augmentation significative des signaux, liés à la rénovation énergétique des bâtiments, au cours des derniers mois.



En 2022, ces signaux ont atteint 11 000 cas, tandis qu'en 2023, ce nombre a grimpé à 17 000 pour les neuf premiers mois de l'année, a révélé Thomas Pillot, chef du service de la protection des consommateurs et de la régulation des marchés à la DGCCRF.



>> LIRE LA SUITE

Escroquerie à la rénovation : jusqu'à six ans ferme requis contre les dirigeants d'une entreprise



Des dirigeants et directeurs d'agence de l'entreprise BDPA Rénovation encourent jusqu'à six ans de prison ferme pour escroquerie. Jugés par le tribunal correctionnel de Limoges, les prévenus sont accusés d'escroquerie en bande organisée, d'abus de faiblesse et pratiques commerciales trompeuses et agressives envers plus de 200 personnes, souvent âgées. Le préjudice s'élève à 1,7 million d'euros.

La peine encourue par les prévenus dans l'affaire d'escroquerie qui agite l'entreprise BDPA Rénovation est tombée. Le procureur a requis jusqu'à six ans de prison ferme à l'encontre des deux dirigeants et 14 directeurs d'agence, animateurs et commerciaux de ladite société.

Jugés par le tribunal correctionnel de Limoges, ils sont poursuivis pour escroquerie en bande organisée, abus de faiblesse et pratiques commerciales trompeuses et agressives.



>> LIRE LA SUITE



I DES MARCHANDS DE SOMMEIL DEVANT LA JUSTICE

Une loi contre l'habitat indigne devrait entrer en vigueur début 2024

Patrice Vergriete, ministre délégué au Logement, annonce un futur projet de loi visant à résorber l'habitat indigne, qui pourrait être adopté au premier trimestre 2024. Un rapport récemment remis au ministre sur le sujet contient 24 propositions qui visent notamment à faciliter les expropriations dans les copropriétés dégradées.

Un rapport consacré à l'habitat indigne vient d'arriver sur le bureau de Patrice Vergriete, ministre délégué au Logement. Ce rapport contient les résultats d'un travail de plusieurs mois mené par les maires de Mulhouse (68) et de Saint-Denis (93), puisqu'il s'agit d'un rapport commandé au printemps dernier par Olivier Klein, prédécesseur de M. Vergriete.

Michèle Lutz (LR) et Mathieu Hanotin (PS), les deux édiles précédemment cités, ont émis 24 propositions, la plupart réglementaires, qui

visent à faciliter les expropriations dans les copropriétés dégradées. Dans ces logements, l'entretien n'est plus assuré correctement du fait d'une accumulation de charges impayées.

La lutte contre les logements insalubres est lancée

Ces propositions doivent servir de base pour un futur projet de loi visant à résorber l'habitat indigne, a annoncé le ministre du Logement. Ce texte pourrait être adopté dès le premier trimestre 2024. Les 24 mesures du rapport seront soumises à « *des arbitrages interministériels* », mais « *l'objectif, c'est de reprendre si possible la totalité* » de celles-ci, a affirmé le ministre.

NOVADIC | 24



>> LIRE LA SUITE



I DES MARCHANDS DE SOMMEIL DEVANT LA JUSTICE

Des peines de prison requises contre des marchands de sommeil à Marseille et Montpellier

Les procès et peines contre des marchands de sommeil se succèdent. Le 16 novembre, quatre ans d'emprisonnement ont été requis contre un ancien policier devenu marchand de sommeil à Marseille.

Des peines de de prison avec sursis ont également été prononcées à Montpellier à l'encontre de trois hommes et de sociétés qui louaient au prix fort des appartements insalubres.

Le 16 novembre, le procureur Guillaume Bricier a requis une peine de quatre ans d'emprisonnement et la confiscation de deux de ses immeubles contre Gérard Gallas, l'ex-policier devenu marchand de sommeil à Marseille. Dénonçant la « *stratégie délibérée* » mise en oeuvre par M. Gallas, qualifié de « *mégalomane cupide* », M. Bricier a également requis une amende de 75 000 euros, ainsi que la confiscation définitive d'une somme de 220 000 euros déjà saisie.

Pour son « *homme de main* », Ali Faissoili Aliani, absent depuis l'ouverture de ce procès lundi, le parquet a requis trois ans de prison, avec mandat d'arrêt, 25 000 euros d'amende et dix ans d'interdiction d'exercer des activités immobilières.

Les accusations portent sur l'acquisition à bas prix d'immeubles dans des quartiers pauvres, ciblant des personnes en situation irrégulière ou en état de précarité sociale. Le procureur a souligné « *une infraction d'ordre administratif mais dans une infraction pénale, l'atteinte à la dignité humaine* ».

Les logements détenus par Gérard Gallas étaient loués souvent dans des conditions déplorables : pièces exiguës, sans eau chaude ni chauffage, parfois aménagées dans des caves où les cafards et les rats proliféraient.



[» LIRE LA SUITE](#)



I DES MARCHANDS DE SOMMEIL DEVANT LA JUSTICE

Un an de prison avec sursis requis contre le « marchand de sommeil » de Grigny

La cour d'appel de Paris a rendu son verdict dans l'affaire du « marchand de sommeil » de Grigny, dans l'Essonne, en condamnant Dominique F. à un an de prison avec sursis.

Le 25 octobre, la cour d'appel de Paris a condamné en appel à un an de prison avec sursis Dominique F., accusé d'avoir contraint des familles à cohabiter dans des conditions déplorables.

L'accusation portée contre ce dernier concernait la localisation d'appartements « à la découpe », ce qui signifie qu'il avait divisé les logements en plusieurs parties, une pratique interdite par la loi.

En outre, il a été reconnu coupable de « refus de relogement ou d'hébergement de l'occupant d'un local insalubre » au détriment d'un locataire qui s'était constitué partie civile.

Condamné à 100 000 euros d'amende

Ingénieur de profession, Dominique F., a été condamné à une amende de 100 000 euros, et il devra verser plus de 30 000 euros de dommages et intérêts aux parties civiles, dont la municipalité de Grigny. La Cour a toutefois annulé la peine d'interdiction d'activité locative pendant cinq ans qui avaient été prononcée en première instance, ainsi que la confiscation d'un des quatre logements visés par la procédure.

Lors de l'audience d'appel, l'avocat général avait qualifié l'ingénieur de « marchand de sommeil sans scrupules qui a mis à la location des logements non sécurisés ».

NOVADIC | 24



>> LIRE LA SUITE

LES BÉNÉFICES

du plancher chauffant- rafraîchissant associé à la pompe à chaleur



Réglementation RE2020 : les atouts du plancher chauffant-rafraîchissant

Les avantages du plancher chauffant-rafraichissant associé à l'installation de pompe à chaleur sont connus pour les maisons individuelles : 10% de gain de Consommation d'Énergie Primaire, 3% d'économie sur les matériaux utilisés et 7 à 8% de gain de surface habitable (SHAB). Qu'en est-il pour le logement collectif vis-à-vis des exigences définies dans le cadre de la RE2020 ?

Avec la transition énergétique, la rénovation complète des bâtiments anciens est une priorité, elle permettra de faire baisser sensiblement la consommation énergétique. Les installations basse température, associées à une pompe à chaleur ou du géocooling (rafraichissement par la fraîcheur provenant du sol), répondent parfaitement aux obligations de la réglementation thermique des logements collectifs.

Une étude commanditée par Cochebat auprès de Puget Consultants, a été menée en 2022 sur le résidentiel collectif : un bâtiment collectif représentatif de 32 logements a été retenu (60m² en moyenne), en structure béton, avec isolation intérieure et volets roulants manuels ; $\frac{3}{4}$ des logements de l'immeuble sont traversants et le ratio baie vitrée/surface habitable est de 17%.

Les enseignements clés associés aux indicateurs de la RE2020

Coefficient d'énergie primaire non renouvelable (Cep nr) de la RE2020

Du côté de l'énergie, le recours à une PAC air/eau collective apparaît comme le plus efficace par rapport aux chaudières gaz et au chauffage électrique.

La rénovation énergétique des copropriétés jugée nécessaire mais trop coûteuse

Le programme Rénovons Collectif et BVA publient les résultats d'une enquête montrant que les propriétaires occupants comme bailleurs sont bien conscients de la nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétique pour les copropriétés, mais que le coût de tels travaux et le manque d'information sur les aides existantes restent un frein persistant.

En septembre dernier, Batiweb publiait un article concernant la difficulté pour les copropriétés d'engager des travaux de rénovation énergétique, avec les explications de Chloé Gauquelin, directrice du programme Rénovons Collectif.



En ce début novembre, le programme Rénovons Collectif dévoile les résultats d'une enquête menée début octobre avec BVA auprès de 500 propriétaires occupants, et 500 propriétaires bailleurs d'un appartement dans un immeuble collectif.



[» LIRE LA SUITE](#)

Acheter et rénover une passoire énergétique : un investissement rentable ?



Les Français sont-ils prêts à acheter des passoires thermiques pour les rénover ? BigMat a mené une enquête auprès des ménages afin de savoir s'ils seraient prêts à engager des travaux de rénovation énergétique sur ces logements qui peuvent se vendre jusqu'à 15 % moins cher.

Dans un contexte de net ralentissement du marché immobilier, avec des taux d'intérêt atteignant les 4 %, et des difficultés d'accès à la propriété pour les primo-accédants, BigMat publie les résultats d'une étude menée avec OpinionWay concernant l'achat et la rénovation d'une passoire thermique.

Le distributeur de matériaux note que les passoires énergétiques peuvent devenir un investissement intéressant pour les ménages prêts à engager des travaux de rénovation énergétique, alors que ces passoires se vendent aujourd'hui jusqu'à 15 % moins cher, notamment en raison des interdictions de location à venir et des consommations énergétiques.



[» LIRE LA SUITE](#)

NOUVEAU COLLES EN POCHE 90% DE DÉCHETS EN MOINS



TEC7 lance un nouvel emballage souple pour ses produits et réduit ses déchets

Ce conditionnement en Poches conçu par les équipes R&D du groupe est disponible pour la majorité des produits de la gamme. Les poches sont aussi efficaces que les cartouches solides standards. Leur emballage parfaitement hermétique permet une conservation plus longue : bien refermé, l'emballage ne laisse pas rentrer d'air et le produit ne durcit pas entre deux utilisations.

L'industrie européenne de la construction est responsable de 35 % de la production totale de déchets dans l'UE. Tec7 a décidé d'agir !

Après des années de R&D Tec7 lance ses poches 100% Tec7, mais dans un nouvel emballage souple. Un emballage qui contient moins de matériaux d'emballage et qui est entièrement compressé après utilisation. De cette façon, nous réduisons collectivement le volume de déchets de 90 %.



La précarité énergétique s'est aggravée en 2023, selon la Fondation Abbé Pierre

Alors que la journée de lutte contre la précarité énergétique se tiendra le 23 novembre, la Fondation Abbé Pierre, Dorémi, et Greenpeace organisaient ce mardi une conférence de presse pour revenir sur les principaux chiffres de la précarité énergétique, mais aussi sur la réforme de MaPrimeRénov' qui interviendra en 2024.

Le 14 novembre, la fondation Abbé Pierre organisait une conférence de presse en prévision de la 3ème édition de la « *journée de lutte contre la précarité énergétique* », qui se déroulera le 23 novembre, avec 170 événements prévus partout en France.



Lancée pour la première fois en 2021, l'initiative rassemble aujourd'hui 24 organismes, dont l'Observatoire National de la Précarité énergétique, Stop Exclusion Énergétique, Rénovons Collectif, le Plan Bâtiment Durable ou encore le Secours catholique.



[» LIRE LA SUITE](#)

Précarité énergétique : les zones rurales face à la montée du prix des énergies



La précarité énergétique frappe les habitants des zones rurales en France, constate HELLIO dans sa dernière étude réalisée en partenariat avec l'Ifop, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), et Bouge ton Coq. L'objectif : cerner les attentes des Français concernant les moyens à mettre en œuvre par les maires pour réduire la facture énergétique.

Lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales qui s'est tenu à Paris, un constat a émergé : l'inflation et la hausse des prix des énergies place les habitants des zones rurales en première ligne de cette problématique.

Les résultats de la dernière étude HELLIO confirment cette tendance. 54 % des ruraux ont déjà dû renoncer à chauffer leur logement par manque de moyens, dépassant ainsi la moyenne nationale de 42 %. De plus, 91 % des habitants des zones rurales expriment des inquiétudes quant à l'évolution des prix de l'énergie, bien au-dessus de la moyenne nationale établie à 74 %.



[» LIRE LA SUITE](#)

MaPrimeAdapt' : le système d'aides s'ouvre à plus de ménages

À l'occasion d'un colloque à l'Assemblée nationale, le ministre du Logement Patrice Vergriete s'est exprimé sur MaPrimeAdapt', système d'aides tourné vers l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie de la population. Si la filière silver économie, à l'origine des échanges, soutient plus d'éligibilité, notamment vis-à-vis de la classe moyenne, le ministre ouvre la voie à cette option, mais plutôt vers un autre mode de financement.

Ce jeudi 9 novembre s'est tenu un colloque organisé par France Silver Eco à l'Assemblée nationale. Pour rappel, la filière défend l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, lutte contre la perte d'autonomie de la population, et pour l'allongement de leur espérance de vie.



Parmi ses sujets de prédilection : l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie de la population. Un rapport déposé au gouvernement en 2021 par Luc Broussy, président de France Silver Eco, esquissait l'idée de créer MaPrimeAdapt', système d'aides inspiré de MaPrimeRénov'.



[» LIRE LA SUITE](#)

MaPrimeAdapt' : quel chantier derrière ce nouveau système d'aides ?



L'entrée en vigueur de MaPrimeAdapt', système d'aides tourné vers l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie de la population, approche. Politiques, industriels, soignants, entreprises du bâtiment et tout une multitude d'acteurs se penchent sur ce chantier aux problématiques transversales. Le point sur sa progression avec Jean-Philippe Arnoux, directeur Silver Économie et Accessibilité chez Saint-Gobain Distribution Bâtiment (SGDB) France.

En plus du rapport présenté par Luc Broussy en 2021, une étude sur l'adaptation des logements au vieillissement et la perte d'autonomie a été diffusée en mars dernier. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Jean-Philippe Arnoux : C'était une étude qu'on avait menée avec Ernst & Young et toutes les fédérations du bâtiment, de l'industrie, etc. Il s'agit d'une étude d'impact économique pour montrer que l'investissement ne serait pas à fonds perdu.



[» LIRE LA SUITE](#)

La Cour des comptes remet en question le dispositif MaPrimeAdapt'

Censée entrer en vigueur en janvier prochain, l'aide MaPrimeAdapt' fait l'objet d'un rapport de la Cour de Comptes. Comme pour MaPrimeRénov', l'institution ne tarit pas de critiques envers le futur dispositif.

Verra-t-on un jour la couleur du dispositif MaPrimeAdapt' ? En octobre 2022, l'ancien ministre du Logement, Olivier Klein, assurait une entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

Pourtant, dans un rapport publié ce jeudi 26 octobre, la Cour des comptes remettait en cause l'efficacité du futur dispositif, censé aider l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie.



Il faut davantage « soutenir les parcours résidentiels adaptés aux évolutions de la vie », selon la Cour

Pour rappel, la future aide MaPrimeAdapt' mobiliserait 68 millions d'euros d'enveloppe budgétaire.



[» LIRE LA SUITE](#)

Viellissement et perte d'autonomie : (enfin) une politique solide ?



Alors qu'une proposition de loi sur le bien vieillir est en cours de discussion à l'Assemblée nationale, la ministre des Solidarités Aurore Bergé a promis une loi de programmation pluriannuelle sur les politiques dédiées au grand âge et un comité interministériel en ce sens. Le tout dans une feuille de route constituée de 51 mesures, mais qui commet trop d'oublis et de redites, selon les acteurs de la silver économie.

Si le conseil national de refondation consacré (CNR) au logement a retenu notre attention en juin dernier, un autre a été consacré au bien vieillir en avril. En découle une proposition de loi sur le sujet (PPL), qui valide le principe d'une loi de programmation pluriannuelle sur les politiques dédiées au grand âge.

Le texte revient pour être débattu à l'Assemblée nationale, ce lundi 20 novembre. À la veille de ces échanges parlementaires, la ministre des Solidarités Aurore Bergé a confirmé ce vendredi 17 novembre la nécessité d'une telle loi de programmation, tout en annonçant une stratégie interministérielle sur le bien vieillir.



[» LIRE LA SUITE](#)

Une demande croissante d'experts en protection solaire dans le secteur du bâtiment

Face aux impératifs de durabilité et d'efficacité énergétique, l'Organisation européenne de la protection solaire (ES-SO) souligne l'urgence d'incorporer de manière systématique les dispositifs de protection solaire dans les bâtiments, et promeut une formation spécialisée.



Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, « il est clair que nos bâtiments joueront un rôle vital dans l'atteinte de cet objectif. Par conséquent, disposer d'une main-d'œuvre bien informée et mieux préparée est désormais un défi urgent et important pour le secteur européen de la construction », déclare l'Organisation européenne de la protection solaire (ES-SO), qui rappelle que le secteur de

la construction a souvent été réticent à adopter de nouvelles innovations telles que les pompes à chaleur.

De manière similaire, l'ES-SO observe cette réserve vis-à-vis des protections solaires, souvent perçues comme des « accessoires de confort ».



>> LIRE LA SUITE

Recrutement dans le BTP : 1 000 postes à pourvoir au Québec



Recherche professionnels du BTP désespérément. Voilà ce qu'affiche le gouvernement québécois, à la veille des « Journées Québec France », qui se tiendront en décembre à Paris. L'occasion pour les visiteurs de postuler à des offres d'emploi dans la construction, parmi les 1 000 à pourvoir selon les organisateurs.

La France n'est pas le seul pays confronté à des pénuries de main d'oeuvre dans le BTP. Le Québec, province francophone du Canada, est également touché, tous secteurs d'activité et régions confondus. Le gouvernement québécois a donc fixé un objectif de recruter et former 60 000 professionnels de la construction et du génie civil d'ici 2026.

Dans cette opération de recrutement international, « la France est un pays cible majeur », lit-on dans un communiqué du gouvernement québécois.



>> LIRE LA SUITE

Plus de 275 postes à pourvoir dans le secteur des stores et volets du Grand Est

Dans un sondage mené par le groupement Actibaie, 17 employeurs du secteur de la fabrication, installation et maintenance des stores et volets, mettent en lumière une filière méconnue et pourtant très dynamique, qui mise sur une diversité de missions, une rémunération attractive et des formations pour attirer de nouveaux talents.

Au cours des trois dernières années, le secteur de la fabrication, de l'installation et de la maintenance des volets, magasins, portails, et portes automatiques a connu une forte croissance dans la région Grand Est, stimulée par les nouvelles réglementations et les tendances en matière de rénovation énergétique, selon Hervé Lamy, délégué général du groupement Actibaie.



« Cette tendance à l'automatisation s'accélère rapidement. Pour les stores et volets les perspectives sont également très bonnes puisque ces solutions sont aujourd'hui intégrées aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' », explique-t-il.



[» LIRE LA SUITE](#)

Une CVthèque est désormais disponible sur la plateforme Emploi Bâtiment Grand Paris



Une mise à jour a été apportée à la plateforme en ligne Emploi Bâtiment Grand Paris. En plus de publier des offres de recrutement, la plateforme offre désormais la possibilité aux candidats d'y déposer leur CV.

Cela fait maintenant trois ans que la FFB Grand Paris Île-de-France a mis à disposition de ses entreprises adhérentes la plateforme Emploi Bâtiment Grand Paris IDF. Créée afin de faciliter les recrutements sur

le secteur du BTP, la plateforme répertorie les offres d'emplois des entreprises adhérentes à la Fédération, avant qu'elles ne soient relayées sur le site de Pôle emploi.

Depuis le 25 octobre dernier, plusieurs ajouts ont fait leur apparition sur la plateforme, avec notamment comme principale nouveauté la création d'une CVthèque. Cette CVthèque permet aux candidats de mettre à disposition leur CV afin d'être contacté directement par l'entreprise intéressée. Les entreprises quant à elles voient leurs démarches simplifiées, en ayant accès aux CV rapidement et facilement.



[» LIRE LA SUITE](#)

VOS OBJECTIFS AU COEUR
DE NOS SOLUTIONS

batiweb

COMMUNIQUEZ AVEC BATIWEB

- GÉNÉRER DES LEADS
- CRÉER DU TRAFIC VERS VOTRE SITE INTERNET
- AUGMENTER VOTRE NOTORIÉTÉ TRAITEMENT DE TOUS VOS LEADS AVEC UN SERVICE CLIENT DÉDIÉ
- CRÉATION DE CONTENU

CONTACTEZ-NOUS

- 650 000 visites mensuelles
- 325 000 abonnés



www.batiweb.com

La crise du logement neuf pourrait détruire 300 000 emplois, selon la FPI

Les chiffres du secteur de la promotion immobilière chutent vertigineusement, selon la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), qui tire la sonnette d'alarme pour la fin d'année 2023. Avec des statistiques au plus bas, les signaux d'une crise profonde se multiplient, mettant en péril les emplois et le savoir-faire.

« *Tous les feux sont au rouge* ». Voilà comment le président de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), Pascal Boulanger, a conclu son point presse trimestriel. « *Les chiffres de l'immobilier neuf sont catastrophiques* », a-t-il alerté ce jeudi, soulignant que « *l'année 2023 devrait marquer une chute de 50 % environ des réservations et des mises en ventes de logements neufs* ».



« Le pire trimestre de l'Observatoire »

Au troisième trimestre 2023, les autorisations de logements baissent de près de 36 %, par rapport au même trimestre de l'année dernière. « *C'est une chute redoutée et annoncée* », déplore Didier Bellier-Ganière, délégué général de la FPI.



[» LIRE LA SUITE](#)

En AuRA, les défis persistent pour les entreprises artisanales du bâtiment



Les signaux sont clairs, et ils ne sont pas au vert. L'étude conduite par la Capeb Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour le troisième trimestre 2023 indique que les chefs d'entreprise du secteur artisanal du bâtiment font face à des difficultés croissantes. 38 % d'entre eux jugent leur situation difficile, voire très difficile.

Les résultats de la dernière conjoncture de la Capeb Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) confirment une tendance : les chefs d'entreprise rencontrent des difficultés croissantes, tant au niveau de leur activité que de leurs indicateurs financiers.

Une activité en décroissance

La satisfaction quant au niveau d'activité des chefs d'entreprise connaît une baisse significative. En effet, seulement 22 % d'entre eux se déclarent satisfaits, soit une baisse de 6 points par rapport au trimestre précédent. En parallèle, 38 % indiquent que leur activité reste difficile, voire très difficile.



[» LIRE LA SUITE](#)

Défaillances d'entreprises : la construction dépasse les moyennes globales

Près de 11 000 défaillances d'entreprises ont été observées au troisième trimestre 2023, selon la dernière conjoncture Altares. Soit moins qu'au trimestre précédent. Cependant, avec 2 643 défauts déclarés, la construction commence à surpasser les moyennes globales.

Au troisième trimestre 2023, 10 979 entreprises sont tombées en défaillance, plus précisément entre le 1er juillet et le 30 septembre 2023, selon le cabinet Altares. Soit une baisse comparé au second trimestre 2023 (13 266, -20,8 %), mais une augmentation par rapport au T3 2022 (+23 %).

« Depuis le début de l'année 2023, sur 9 mois glissés, la France enregistre 41 000 défaillances,



soit une moyenne de 4 550 défauts chaque mois. Un niveau attendu, qui nous projette aux environs des 55 000 procédures en fin d'année, après un dernier trimestre qui devrait confirmer la décélération observée cet été », ajoute Thierry Millon, directeur des études Altares dans la note de conjoncture.



[» LIRE LA SUITE](#)

+17,3 % de croissance pour les majors du BTP européens en 2022



Selon la dernière étude de Mazars, malgré un contexte économique tendu, les majors du BTP européens ont enregistré une croissance de 17,3 % en global. Des chiffres semblables à ceux observés à l'échelle française.

« 2021 avait vu les acteurs majeurs du BTP, de l'Énergie, de l'Immobilier et des Concessions renouer avec la croissance de leur activité, même si le taux de marge

n'était pas encore à son niveau d'avant Covid. L'année 2022 s'annonçait inédite compte tenu d'une pression inflationniste grandissante et de pénuries et hausses de coûts de l'énergie et des matières premières de plus en plus marquées », est-il écrit en introduction d'une étude Mazars, organisation indépendante d'audit, de conseil et de services aux entreprises.

Le sujet : la conjoncture des majors du BTP européens, dont la croissance est de +17,3 % en 2022, tous secteurs confondus.



[» LIRE LA SUITE](#)

Logement neuf : la chute des mises en vente et des réservations se poursuit

C'est la même rengaine depuis un an et demi : les Français peinent à acheter, et les réservations de logements neufs chutent inexorablement. En ce troisième trimestre 2023, le nombre de logements neufs réservés dégringole encore de près de 40 %, par rapport à un an plus tôt, et les mises en vente enregistrent de leur côté près de -35 %.

Fin août, le ministère de la Transition écologique publiait les chiffres des ventes de logements neufs au deuxième trimestre 2023, faisant état d'une chute de 29,5 % des mises en vente, et de 39,9 % réservations. Dans le détail, 21 000 mises en vente et 18 000 réservations étaient enregistrées.



La chute s'est encore aggravée au troisième trimestre, avec -34,9 % de mises en vente sur un an, pour un total de 19 371 logements mis en vente, et toujours -39,7 % de réservations, soit seulement 16 201 logements réservés. Le nombre de réservations chute désormais continuellement depuis six trimestres consécutifs.

[>> LIRE LA SUITE](#)

La chute des permis de construire avoisine les -30 % sur un an



Malgré une légère amélioration pour les mises en chantier au mois de septembre, les chiffres de la construction de logements restent dans le rouge. Sur un an, la chute des permis de construire frôle désormais les -30 % par rapport aux 12 mois précédents, tandis que les mises en chantier enregistrent -16,6 %.

Il y a un mois, le ministère de la Transition écologique faisait état d'une baisse de -27,9 % pour les permis de construire sur un an, et de -16,1 % pour les mises en chantier.

À fin septembre, les permis de construire ont enregistré une nouvelle baisse de -5 %, après un léger rebond de +4 % en août VS juillet.

Résultat, la chute des permis de construire s'aggrave sur un an, et se rapproche des -30 %, avec très exactement -28,3 %, soit 146 700 permis en moins que sur les 12 mois précédents.

[>> LIRE LA SUITE](#)

ÉNERGIES RENOUVELABLES : « LES VENTES VONT ENCORE AUGMENTER AU SECOND SEMESTRE »

Les énergies renouvelables (EnR) dans le bâtiment continuent de gagner du terrain. Le dérèglement climatique, les interdictions progressives à la location pour les passoires thermiques ou encore les récentes annonces d'extension des aides de l'État pour le confort d'été vont certainement accélérer encore leur déploiement. Rencontre avec André Joffre, président de Qualit'EnR.



André Joffre

Président
Qualit'EnR

Interview

Par Jérémy Leduc

Quel est le bilan des équipements EnR dans le bâtiment en cette fin d'année 2023 ?

André Joffre : « On observe une réelle prise de conscience de l'importance des EnR chez les particuliers et les entreprises. Avec la hausse des prix de l'énergie, les Français sont de plus en plus nombreux à plébisciter les énergies renouvelables. La nécessité de basculer des produits énergétiques polluants vers de l'électricité a également pesé dans la balance.

Tous ces éléments ont grandement changé le comportement des consommateurs. Quand ils investissent dans les EnR, ils ont désormais plus tendance à prendre en compte les dépenses futures, avec les augmentations des prix, plutôt qu'à prendre en compte uniquement les dépenses d'aujourd'hui.

Le gros des investissements se fait dans le photovoltaïque. Cette année, au premier semestre, le marché du photovoltaïque a triplé par rapport au premier semestre de 2022. On observe également une grosse tendance à l'autoconsommation. Avec l'augmentation des prix de l'énergie, les Français ont réalisé tout l'intérêt de ce concept ».



>> LIRE LA SUITE

« LE MARCHÉ DE L'ISOLATION EST EXTRÊMEMENT PORTEUR ET ENTHOUSIASMANT SUR LE LONG TERME »

Depuis début septembre, Adovi Adoté remplace Jean-Pierre Laherre au poste de directeur général d'Ursa France (groupe Etex). Deux mois après sa prise de poste, le nouveau DG nous présente ses ambitions pour Ursa, les dernières nouveautés produits, et revient sur le marché de l'isolation et les dernières annonces concernant MaPrimeRénov'.



Adovi Adoté

Directeur Général
Ursa France

Interview

Par Claire Lemonnier

Quel est votre parcours ? Pourquoi vous êtes-vous tourné vers le bâtiment, et plus particulièrement vers l'isolation ?

Adovi Adoté : « Je suis ingénieur de formation, donc tout ce qui touche aux solutions techniques innovantes m'énerveille. Suite à ma formation d'ingénieur, j'ai principalement évolué dans deux secteurs d'activité. Le premier c'est le secteur de l'énergie, dans lequel j'ai passé à peu près la moitié de mes 15 années d'expérience, et le deuxième c'est le secteur de la construction, dans lequel j'ai passé la seconde moitié y compris en tant que consultant. Énergie et construction, c'est un bon mélange pour rejoindre Ursa, et apporter des solutions autour de l'efficacité énergétique à nos clients ».

**Quelles sont vos ambitions pour Ursa ?
Quels axes allez-vous développer ?**

A.D. : « Notre vision chez Ursa, c'est de fournir des solutions d'efficacité énergétique, et ceci en nous appuyant sur des convictions fortes que sont l'inclusion et le développement durable. Cette vision s'inscrit aussi pleinement dans la stratégie du groupe Etex, dont nous faisons partie ».



>> LIRE LA SUITE



Recyclage et isolation en fibre de bois : Isonat, industriel avant-gardiste ?

Visite à Mably, non loin de Lyon, au sein de l'usine Isonat. Née d'une entreprise familiale lancée fin 19ème siècle, la marque d'isolants biosourcés en fibre de bois, aujourd'hui affiliée à Isover, se montre ambitieuse. En témoignent ses derniers investissements dans son appareil industriel, comme son regard sur le boom de l'isolation biosourcée.

Mably, commune à 80 kilomètres de Lyon (69) et 6 kilomètres de Roanne (42). La verdure des champs alentours flirte avec l'orange vibrant des feuilles automnales, quand nous nous rendons sur le site industriel d'Isonat, marque d'isolants biosourcés en fibre de bois.

La PME tire son nom d'une PME plus ancienne : (isonat) Buitex Industries. Fondée en 1895 à Cours-la-Ville (69) par la famille Buisson, l'entreprise familiale était initialement spécialisée dans la valorisation des chutes de tissus, provenant du bassin textile proche.

Alors que la responsabilité élargie du producteur (REP) se déploie aujourd'hui dans

le bâtiment, certains envisageaient déjà la valorisation à l'aube du 20ème siècle. Une idée d'avant-garde que Jean-Pierre Buisson, enfant de la quatrième génération, reprend en créant Isonat.

Double production, double consommation, mais aussi double isolation ?

Le 8 octobre 2013, l'usine Isonat de Mably est inaugurée en présence de François Hollande, à l'époque président de la République.

« Ça avait commencé uniquement par des produits qu'on appelle chez nous "rigides", qui sont pour l'isolation extérieure », nous explique Christophe Rogier, directeur général d'Isonat depuis mars 2021, lors de la visite sur le site.

À l'époque de sa nomination, la tête pensante et dirigeante d'Isonat annonçait déjà ses ambitions : doubler la capacité de production du fabricant.

JO de Paris 2024 : le Village des Athlètes habillé par Rairies Montrieux

500 000 pièces sur près de 6 000 m² de façade. Voilà un autre chantier titanesque réalisé sur le Village des Athlètes, avec des produits fournis par Rairies Montrieux. Les architectes ont été séduits par le nuancier de couleurs et la diversité de formes imaginées sur-mesure par le briquetier. Visite.

Des briques sur-mesure pour un chantier de haut-vol. Voilà le défi qu'a relevé Rairies Montrieux. Après l'espace bien-être des Galeries Lafayette, c'est un autre chantier du futur auquel le briquetier participe : le Village des Athlètes.

S'étendant de Saint-Ouen-sur-Seine à Saint-Denis (93), ce vaste projet de construction tend à accueillir les sportifs des Jeux Olympiques (JO) de Paris 2024, avant de muter en quartier. En chiffres, il dénombre plus de 2 000 logements - dont 25 à 40 % de logements sociaux selon les communes - et toute une diversité d'infrastructures (bureaux, hôtels, écoles, commerces, crèches, équipements sportifs).

Au niveau de la zone de Saint-Ouen-sur-Seine, entre la rue d'Ampère et les bords de Seine, le quartier des Quinconces - appelé aussi secteur D - compte sept lots, pour 5 413 m² de façades à habiller.

Des façades inspirées par une peinture

Des surfaces que le briquetier a eu le plaisir de parer de ses tuiles et carreaux en terre cuite, comme l'évoque son PDG Rémy Montrieux :

« C'est une belle reconnaissance et une fierté pour notre entreprise(...) Pour satisfaire la demande de Mme Anne Mie Depuydt [architecte sur le projet, NDLR], nous avons mobilisé notre service de recherche et développement avec l'aide de nos fournisseurs. C'est donc le couronnement d'années d'efforts », a déclaré l'intéressé.

Le terme « effort » est juste quand on découvre le rythme qu'applique habituellement le briquetier basé dans le Maine-et-Loire.



[» LIRE LA SUITE](#)

La Porte Bleue, le nouvel emblème de Marseille

En septembre 2023, à Marseille, au sein du quartier Euroméditerranée, a eu lieu la livraison de la Porte Bleue. Il s'agit d'un projet de grande envergure qui métamorphose l'image de la ville phocéenne. L'ensemble, réalisé avec la plus grande adresse par Pietri Architectes, prend ses sources dans l'épopée mouvementée mais tout aussi intéressante de la ville et s'élève comme un totem pour raconter sa propre histoire. Conçus avec délicatesse, les contours festonnés de couleur laiteuse viennent compléter une mosaïque engendrée par de grandes signatures.

C'est l'histoire d'une résidence de tourisme 4 étoiles, de logements en accession et d'un commerce en rez-de-chaussée, que l'agence d'architecture parisienne Pietri Architectes vient d'écrire à Marseille.

Dans le quartier d'Arenc qui ne cesse d'évoluer depuis 20 ans, devenu depuis le 3ème quartier d'affaires de France, sur une parcelle stratégique capable d'offrir des vues spectaculaires sur la Méditerranée, la Porte Bleue condense en un seul lieu, de multiples composantes de la ville.





Au Luxembourg, des logements gracieux signés Aldric Beckmann Architectes

L'agence d'architecture parisienne Aldric Beckmann Architectes vient de terminer, au Luxembourg, la réalisation d'un projet élégant conjointement mené avec AZPML. Il s'agit d'un programme constitué de logements et de jardins réalisés avec minutie, pour le plus grand bonheur des usagers.

C'est une écriture harmonieuse pour un groupement formé de neuf bâtisses, qui prennent place sur le même lot et mettent en exergue l'importance de créer une architecture adaptée à son contexte, tout en proposant des séquences en mouvement.

Aldric Beckmann, en collaboration avec l'agence AZPML, a réalisé un ensemble homogène qui croise minimalisme et sobriété tout en portant un fil conducteur, la « bande » matérialisée sur les différentes façades.

Un joyeux assortiment

C'est une réflexion à part entière qui a abouti à l'utilisation de la « bande » en façade. En effet, cette constante est mise en évidence malgré l'utilisation de divers matériaux qui viennent tapisser les façades.



>> LIRE LA SUITE

À Montpellier, les projets immobiliers devront tous intégrer une œuvre d'art

Il s'agit d'une première en France. La ville de Montpellier annonce que tous les nouveaux projets immobiliers devront désormais intégrer une œuvre d'art validée par un comité, pour pouvoir voir le jour sur le territoire de la métropole. L'objectif : faire de Montpellier un « musée à ciel ouvert ».

La métropole de Montpellier a annoncé que tous les nouveaux projets immobiliers devront obligatoirement intégrer une œuvre d'art.

« Il s'agit d'une première en France, mais je pense que nous serons rapidement copiés », s'est félicité Numa Hambursin, directeur du Mo.Co. (Montpellier contemporain), une institution réunissant l'école des Beaux-arts et les deux implantations du musée d'art contemporain de la ville, lors de la présentation des premières œuvres sélectionnées. L'ambition étant de faire de Montpellier un « musée à ciel ouvert ».

En février 2022, lors de l'attribution de 100 lots pour la construction de 8 000 logements, une clause avait été ajoutée au cahier des charges des promoteurs.

Sagrada Familia : une nouvelle étape franchie avec les tours des évangélistes

Une nouvelle étape a été franchie pour la célèbre Sagrada Familia, la basilique barcelonaise commencée en 1882 par l'architecte Antoni Gaudi et toujours inachevée. Le 12 novembre, les quatre tours des évangélistes Marc, Luc, Matthieu et Jean, ont été illuminées pour fêter la fin de leur construction. L'achèvement du chantier est désormais prévu d'ici 10 ans.

La Sagrada Familia s'est illuminée le 12 novembre pour célébrer la fin de la construction des quatre tours des évangélistes, qui ont par ailleurs été bénites par l'archevêque de Barcelone.

Après les tours de Marc et Luc, achevées l'année dernière, et surmontées de figures de lion et de bœuf, les deux dernières tours des évangélistes Matthieu et Jean, couronnées d'un buste humain et d'aigle, ont été livrées fin septembre. Situées à une hauteur de 135 mètres, ce seront les troisièmes plus hautes tours de la basilique, une fois qu'elle sera terminée.

En deuxième, on retrouve la tour de Marie, hissée à 138 mètres, qui a été livrée en 2021.

PROCORE : Rénovation et suivis de chantier



Dans cet épisode de **La Tribune des Solutions**, PROCORE présente les solutions pour gérer vos projets, ressources et partenaires sur une plateforme unique et facile à utiliser, conçue spécialement pour le secteur de la construction.

[>> LIRE LA SUITE](#)

SEAC : Vidéo de fabrication de l'Entrevous Biosourcé

Notre Entrevous Biosourcé est fabriqué à Mende en Lozère dans l'usine Engelvin Bois Moulé au milieu d'une des plus belle forêt de France. Pour rappel, notre EBS : Matériau biosourcé ; Bois origine France (PEFC) garantie sans formaldéhyde (Colle A+) et sans colorant.



[>> LIRE LA SUITE](#)

KP1 : Plancher sans étais vide sanitaire



Notre offre de poutrelles sans étais est la plus agile et complète du marché. Elle répond aux différentes exigences. KPI présente ses nouvelles gammes LS & GP avec 3 nouvelles références : S139, GP156, GP185.

[>> LIRE LA SUITE](#)

JELD-WEN : Gamme Réhabilitation

Qu'elles soient situées dans l'hôtellerie, le tertiaire, l'enseignement, la santé ou l'habitat collectif, les portes font partie des éléments constructifs qui souffrent le plus ! En cause : l'usage intensif auquel elles sont soumises.



[>> LIRE LA SUITE](#)



Odile BASTÈRE

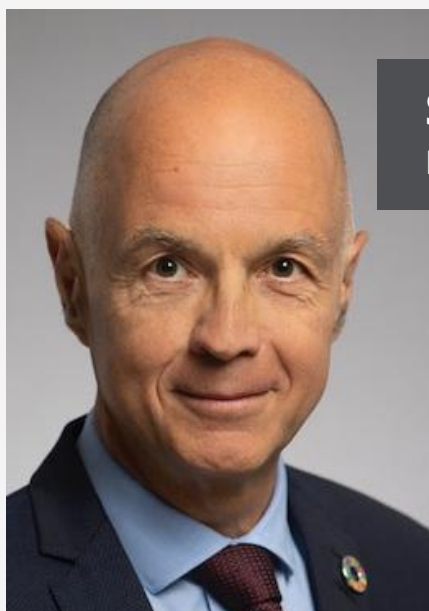
Présidente de l'OID

L'OID a une nouvelle présidente

Début octobre, Odile Batsère a repris la présidence de l'observatoire spécialisé dans l'immobilier durable. Une fonction à la hauteur de ses 40 ans d'expérience dans l'immobilier, notamment tertiaire.



>> LIRE LA SUITE



Stéphane LE GUIRRIEC

Directeur Général du CERIB

Stéphane Le Guirriec, nouveau directeur général du CERIB

Depuis le 15 novembre, le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB), a un nouveau directeur général, en la personne de Stéphane Le Guirriec, déjà fort de 13 ans d'expérience au sein du CERIB.



>> LIRE LA SUITE



Arnaud TRACTÈRE

Directeur Général de Saint-Gobain Weber France

Arnaud Tractère devient directeur général de Saint-Gobain Weber France

Depuis ce mois de novembre, Arnaud Tractère assure la fonction de directeur général de Saint-Gobain Weber France. Il succède ainsi à Marine Charles, nommée à ce poste en janvier 2022.



>> LIRE LA SUITE



CROSILUX® 2.0 et 2.0 Light : capot de finition avec système d'évacuation d'eau

Le profilé pour garde-corps tout en verre CROSILUX® 2.0 peut bénéficier d'un capot de finition avec système d'évacuation d'eau pour l'extérieur. Ce capot s'adapte également sur le profilé alvéolaire pour garde-corps tout en verre 2.0 Light.

[>> LIRE LA SUITE](#)



VMC Double flux haut rendement > 98% HCV400

La VMC double flux HCV400 est idéale pour les maisons et appartements d'une surface maximum de 240 m². Prévue pour être installée au mur ou en placard, elle est discrète grâce à ses dimensions réduites (54x54cm). Une ventilation silencieuse mais puissante.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Prémur de KP1 : procédé de mur à coffrage intégré

Procédé de mur à coffrage intégré constitué de deux parois préfabriquées en béton armé, reliées entre elles par des raidisseurs. Disponible en différentes épaisseurs et dimensions, il est fabriqué sur mesure pour votre chantier, en fonction de vos capacités de levage.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Ecoscreen : écran de cantonnement

Écran de cantonnement permettant le cantonnement des bâtiments et ainsi limiter la propagation d'incendie. Il constitue une séparation verticale placée en sous-face de la toiture ou du plancher haut de façon à s'opposer à la propagation latérale de la fumée et des gaz de combustion toxiques.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Profileuse à gouttière Corniche G300

La profileuse ARALTEC est directement installée dans votre camion-atelier, permettant ainsi de profiler des gouttières en aluminium laqué en continu sans joint ni soudure. ARALTEC propose un matériel de profilage robuste et fiable, nécessitant peu d'entretien.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Protègenet® ossature bois : appui de fenêtre pour construction à ossature ou bardage bois

Protègenet Ossature bois est un appui de fenêtre en aluminium particulièrement indiqué pour les tableaux sur les constructions en ossature bois et bardage bois.

[>> LIRE LA SUITE](#)



PRB THERMOBOIS : système ITE sur supports neufs et anciens ou MOB

système d'isolation par l'extérieur pouvant être utilisé sur des supports neufs, anciens et en ossatures bois. Les panneaux d'isolations sont réalisés en fibres de bois à haute densité et sont ensuite fixés mécaniquement sur la maçonnerie ou l'ossature bois.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Stores à lames orientables type BSO

Notre gamme de stores à lames orientables type BSO préserve le bâtiment du rayonnement solaire et anime sa façade. Fixés à la façade en niche ou sous linteau, il est possible de moduler la quantité de lumière naturelle pour obtenir un éclairage optimal à l'intérieur du bâtiment.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Lefebvre Dalloz
Compétences.

● **DROIT DE L'URBANISME**
● **(NIVEAU 1)**

Connaître les bases
du droit de l'urbanisme

★★★★★ 4,7/5

Je découvre

Formation Droit de l'urbanisme

Une opération de construction ou d'aménagement est potentiellement soumise à réglementation et à autorisation. Les règles du Code de l'urbanisme peuvent lui être applicables mais celles-ci peuvent éventuellement être modifiées ou complétées par des documents locaux propres à chaque commune.

>> LIRE LA SUITE



Pied de poteau fixe PPA

Le pied de poteau fixe polyvalent PPA est couramment utilisé dans les applications structurales. Il permet de reprendre des charges en soulèvement.

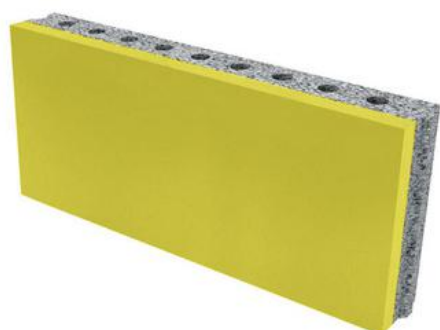
>> LIRE LA SUITE



Volet intérieur bois de Bremaud, la fabrication traditionnelle de qualité

De fabrication française, le volet intérieur bois de Brémaud respecte les labels et normes les plus stricts en vigueur. Disponible en 4 essences et différentes dimensions, il s'adapte à tous types de fenêtre bois.

>> LIRE LA SUITE



Solution ISOPLANEL pour correction des ponts thermiques

ISOPLANEL pour la correction des ponts thermiques aux jonctions façades-planchers.

L'ISOPLANEL est une solution répondant à la gestion des ponts thermiques

>> LIRE LA SUITE



PACK VISIBILITÉ

Développez votre visibilité et vos avis clients pour signer + de chantiers

OFFRE DE BIENVENUE

199 € HT* /mois
au lieu de 249€ HT/mois

En savoir +

NOUVEAU



PACK PERFORMANCE

Développez votre chiffre d'affaires et gagnez du temps dans votre prospection commerciale !

289 € HT* /mois

En savoir +

Offres sans engagement



jusqu'à
4 RDV clients OFFERTS



-20%

Offre de bienvenue

199€ HT/mois*
au lieu de 249€ HT/mois*

Incluant jusqu'à
4 rendez-vous OFFERTS

Offre sans engagement

Pack Visibilité



Création / Mise à jour de votre fiche Google My Business



Diffusion de vos informations sur les annuaires et plateformes locales



Collecte d'avis clients



Modèles de réponses aux avis



Mesurer le succès de votre visibilité en ligne



Jusqu'à 4 rendez-vous OFFERTS / mois

J'en profite

Pour toute souscription jusqu'au 31/07/23. Offre non cumulable - Promotion valable jusqu'au 30/06/2024